

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 09 FEVRIER 2023**

Membre en exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 13

Date convocation : 03/02/2023  
Date affichage : 15/02/2023

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi neuf février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au nombre prescrit par la loi à la Mairie de Saint-Martin d'Aubigny sous la Présidence de Monsieur Bruno HAMEL – maire –

Etaients présents : M Bruno HAMEL, M Michel HOUSSIN, Mme Roselyne CHAMPVALONT, M Joël BEUVE, Mme Emilie LAURENT, M Christian VILDEY, M Francis LEVAVASSEUR, Mme Angélique SIMON, M Germain SUBLIN, M Bertrand SAUVAGE, Mme Céline BRUNETEAU, Mme Laurence RAULLINE, Mme Karine CHAUVIN.  
Absents excusés : M Rémy VILDEY, M Cyril DEPERIERS.

M Joël BEUVE a été élu secrétaire.

**ORDRE DU JOUR**

**PROCES-VERBAL**

Le conseil municipal valide le procès-verbal de la réunion du 17 janvier 2023.

**Del n°01 – 09/02/2023 – COMMERCE : REAJUSTEMENT DU LOYER SELON L'INDEXATION CONVENTIONNELLE DU LOYER**

Vu le bail commercial du 21 février 2019,

Vu la délibération n°3 du 24 octobre 2018 décidant de ne pas appliquer pendant trois ans,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le réajustement du loyer du loyer selon l'article indexation conventionnelle du loyer prévu au bail qui devait commencer le 21 février 2022 n'a pas été appliquée jusqu'à ce jour. Il est proposé au conseil municipal de ne pas appliquer le réajustement du loyer à compter du 21 février 2022 et de démarrer le réajustement prévu au bail qu'à compter du 21 février 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions),

**DECIDE** de ne pas appliquer le réajustement du loyer du commerce du 21 février 2022 au 20 février 2023.

Le réajustement qui sera appliqué à compter du 21 février 2023 s'effectuera selon les indices des loyers commerciaux 2022 par rapport à 2021.

**Del n°02 – 09/02/2023 – DONS FINANCIERS POUR L'UKRAINE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour faire face aux rigueurs de l'hiver et aux conséquences des bombardements ciblant les installations de production d'énergie ukrainienne, plus de 700 générateurs électriques sont nécessaires et peuvent être livrés dans des communes particulièrement touchées. A cette fin humanitaire et pour fiabiliser la logistique jusqu'à la population ukrainienne, l'AMF renouvelle son partenariat avec la Protection civile et lance un appel aux dons financiers pour l'achat et la livraison de groupes électrogènes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de faire un don financier de 300 € pour l'achat et la livraison de groupes électrogènes.

**Del n°03 – 09/02/2023 – LE VERT MANE – DEMANDE DE BORDURES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que M et Mme MARTIN Patrick ont déposé une déclaration préalable pour la pose d'une nouvelle clôture. Les propriétaires ont posé celle-ci en limite de propriété avec le parking communal. Lors de la pose de leur nouvelle clôture, ils ont constaté qu'elle serait très proche du parking et ont peur que des véhicules la percutent. Ils demandent à la commune la pose de bordures sur le parking et acceptent de payer la fourniture.

Monsieur le Maire propose que la commission travaux se rende sur place pour étudier la demande de M et Mme MARTIN Patrick.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (9 pour, 3 abstentions, 1 contre),

**ACCEPTTE** que la commission travaux étudie la pose de bordures sur le parking du Vert Mané (fournitures des bordures par les riverains concernés).

#### **Del n°04 – 09/02/2023 – SALLE DE CONVIVIALITE : DEMANDE DE PRÊT**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les associations Adame des Marais et Familles Rurales ont demandé de pouvoir utiliser la salle de convivialité.

Considérant que ces associations participent à la vie de la commune,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder une location gratuite par an aux associations Adame des Marais et Familles Rurales ainsi que du ½ tarif pour la location des couverts. La consommation électrique reste à leur charge.

#### **Del n°05 – 09/02/2023 – CHEMIN DE RANDONNEE « LABEL » TOURISME – AMENAGEMENT CHEMIN ECOLE AUX FILLES**

Monsieur le Maire expose :

En 2022, 10 circuits de chemins ont été retenus pour être promus par la communauté de communes COCM dont le circuit du pressoir. 17 chemins sont à délabelliser dont les circuits de la Briqueterie et de la chapelle St Christophe.

En 2023, la communauté de communes a décidé de retenir 16 circuits à promouvoir dont un circuit « les chemins creux » comprenant la boucle de Feugères et passant par Saint-Martin-d'Aubigny notamment vers l'Ecole aux Filles. Les chemins promus par la communauté de communes doivent être praticables toute l'année. Sur le chemin de l'Ecole aux Filles, il y a environ 300 mètres mouillant l'hiver.

Monsieur le Maire propose de canaliser l'eau de ruissellement afin de garder une bande de terrain au sec.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTTE** de canaliser les eaux de ruissellement dans le chemin de l'Ecole aux Filles.

Monsieur le Maire explique également que les chemins labellisés doivent comporter le moins de portions de route possible. Le circuit envisagé emprunte une longue portion de route. La communauté de communes demande la possibilité d'ouvrir une discussion avec les communes de Feugères et Saint-Martin-d'Aubigny pour réouvrir d'anciens chemins.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTTE** une discussion concernant la réouverture de chemins sur Saint-Martin-d'Aubigny pour le circuit « les chemins creux ».

#### **PHOTOVOLTAÏQUES**

Les panneaux photovoltaïques installés au-dessus des logements du bourg sont en panne. L'entreprise qui les a posé viendra faire un diagnostic. A confirmer que la panne ne vient pas des coups d'orage qu'il y a en janvier.

#### **POINT SUR LES TRAVAUX**

- Lotissement le Plant Martin : problème de raccordements des boîtes de branchement pour deux habitations. Un passage caméra a été effectué pour constater que l'entreprise en charge de ces travaux a cassé les raccordements eaux pluviales et eaux usées. Quatre branchements ont donc été changés à priori ils pourraient être pris en charge dans le coût global du marché. Les candélabres seront posés courant mars par le SDEM car ils seront inscrits au budget 2023. Les travaux de voirie se termineront le 13 février 2023. Il restera des arbres à acheter et un panneau stop sera posé à la sortie du lotissement.
- Trottoir lotissement le Plant Martin au bourg : ces travaux seront terminés la semaine prochaine.
- Entrées rue de Feugères : travaux terminés.
- Trottoir devant la salle de convivialité : petit morceau au bout du trottoir qui restait à faire – travaux terminés.
- Maison du bourg : travaux avancent bien. Les corbeaux de cheminées ont été enlevés et remplacés. Une porte sera ouverte sur la partie restant à rénover.
- Commerce : le couvreur a commencé les travaux.

#### **DECISIONS SIGNEES EN VERTU DE LA DELIBERATION DE DELEGATION DE MARCHE PUBLIC A PROCEDURE ADAPTEE DU 25/05/2020 – Période du 18/01/2023 au 09/02/2023**

Décision n°01	27/01/2023	OCEP BUREAUTIQUE - Armoires pour secrétariat mairie, pour un montant de 886,92,00 € HT soit 1 064,30 € TTC
---------------	------------	--

Décision n°02	02/02/2023	TP BOUTTE - Aménagement d'un trottoir entre le lotissement et le bourg, pour un montant de 7 911,70 € HT soit 9 494,04 € TTC
---------------	------------	--

### **DIVERS**

**COCM économie circulaire** : réflexion autour de 3 axes au niveau de la communauté de communes en matière d'économie circulaire, c'est-à-dire un modèle économique qui vise à optimiser et réduire l'utilisation des ressources, notamment en maximisant l'utilisation des matières déjà sur le marché mais aussi en intégrant dès la conception (d'un service ou produit) une réflexion pour réduire ses impacts tout au long de son cycle de vie.

**FPIC** : versement à 100 % aux communes en 2022, soit 9 945 € pour la commune de Saint-Martin-d'Aubigny.

**SCOT Centre Manche** : le syndicat mixte du SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) a décidé de prescrire la révision du SCOT. Ce document d'urbanisme détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles, notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage. Le PLUi devra se mettre en conformité par la suite. L'inventaire des terrains constructibles est présenté.

**Club aéromodélisme Sèves Taute** : recherche d'un terrain à plus de 5 km de l'aérodrome de Lessay.

**Subvention 2022** : l'AMF 62 remercie le conseil municipal pour la subvention exceptionnelle suite à la tornade.

**Etang des Sarcelles** : la Fédération de pêche va installer un panneau pédagogique afin d'expliquer la pratique de la pêche. Ils ont également fait la demande de reclassement de l'étang en 2<sup>ème</sup> catégorie pour que la pêche puisse être pratiquée toute l'année. Ils sont en réflexion sur la réalisation d'un parcours pêche en famille.

**APE St Mar Feu** : souhaite utiliser la salle de convivialité pour une bourse aux jouets et demande à installer la tente St Christophe dans la cour de la mairie. La tente ne pourra pas être montée en intégralité, il leur faudra réserver que quelques travées. Les tables de la salle ne devront pas être sorties sous la tente.

#### **Prochaines dates :**

- Elections sénatoriales : une réunion de conseil aura lieu courant juin afin d'élire les grands électeurs ;
- Commission de contrôle des listes électorales ;
- CCID avant le 1<sup>er</sup> mai ;
- Réunion du budget : 05 avril 2023 à 17h00.

**Commerce** : Bertrand SAUVAGE demande des explications sur les loyers non réglés d'après le SGC de Coutances pour le commerce. En effet, il a été demandé au locataire de justifier les dates de règlement des loyers du commerce car le SGC considère que deux loyers n'ont pas été réglés alors que le commerçant indique les avoir payés. Sans réponse de la part du commerçant, sans justificatif, le SGC a retenu sur la facture à régler des cheveux blancs, les deux loyers.

**Date prochaine séance** : 05 avril 2023 à 17h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

<b>NOM - PRENOM</b>	<b>SIGNATURE</b>
<i>HAMEL Bruno</i>	
<i>BEUVE Joël</i>	